Prêt d'honneur créateur - repreneur - développement

INITIATIVE PAYS DE MARTIGUES - IPM

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur est un prêt personnel à vocation professionnelle sans intérêt et sans garantie personnelle. Il permet au créateur de renforcer ses fonds propres et finance généralement des besoins immatériels et soutient le projet de développement de leur entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les projets de création, de reprise ou de développement vise les entreprises implantées sur les villes de Martigues, Port de Bouc et Saint-Mitre-les Remparts.

Est éligible au dispositif :

- Porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise de tous secteurs d'activité,
- Primo-développement des entreprises soutenues à la création ayant un exercice comptable et moins de 3 ans d'existence,
- Croissance des entreprises de plus de 3 ans d'existence.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le prêt d'honneur peut-être affecté à tous les postes des besoins de financement, de l'acquisition de matériel, à la constitution du stock initial et au besoin en fonds de roulement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant moyen de 8 000 €, pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 3 ans à 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes sont à faire à Initiative Pays de Martigues.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Créateur
  - Dirigeant
  - Repreneur

Organisme

INITIATIVE PAYS DE MARTIGUES - IPM
Initiative Pays de Martigues

- **Initiative Pays de Martigues**
  Hôtel de l'Agglomération
  Rond-point de l'Hôtel de Ville
  13500 MARTIGUES
  Téléphone : 04 42 06 90 50 ou 55
  Télécopie : 04 42 06 90 53
  E-mail : contact.initiative@paysdemartigues.fr